



Médecin du travail F/H

Corps	Médecin du travail
Branches d'activités professionnelles	Santé-Social
Modalités de recrutement	Contractuel CDD (rémunération en fonction de l'expérience professionnelle).
Quotité de travail souhaitée	22 heures par semaine
	Collège de France 11 place Marcelin Berthelot, Paris 5 ^{ème}
Date souhaitée de prise de fonction	1 ^{er} décembre 2022
Modalités de candidature	CV et lettre de motivation à transmettre à : recrutements.prevention.drh@college-de-france.fr
Date de publication	21 octobre 2022

Contexte et environnement de travail

Le Collège de France est un grand établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Institution unique en France et sans équivalent à l'étranger, le Collège de France répond à une double vocation : être à la fois le lieu de la recherche la plus audacieuse et celui de son enseignement. Voué à la recherche fondamentale, le Collège de France possède cette caractéristique singulière : il réalise puis enseigne « le savoir en train de se constituer dans tous les domaines des lettres, des sciences ou des arts ».

Situé sur différents sites de Paris (place Marcelin Berthelot, rue du Cardinal Lemoine, rue d'Ulm, Belle Gabrielle) l'établissement héberge un millier de personnes : enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et post-doctorants, ingénieurs et techniciens, bibliothécaires, administratifs.

Le Collège de France est membre associé de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL).

Au sein du pôle de médecine de prévention, le médecin du travail participe à la définition et à la mise en œuvre des actions permettant de prévenir toute altération de la santé des agents publics du fait de leur activité professionnelle. Conseiller de l'administration, elle/il émet également un avis médical sur les risques professionnels des agents dans le domaine du bien-être et de la santé au travail, et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention.

Le lieu est adapté au respect du secret professionnel.

Le pôle de médecine de prévention pourra être susceptible d'intervenir également pour d'autres établissements partenaires œuvrant dans les champs de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Missions

Action en milieu de travail

- Conseiller l'administration, les agents et leurs représentants sur l'amélioration des conditions de vie au travail, notamment dans les domaines suivants : hygiène générale des locaux, adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accident de service ou de maladie professionnelle
- Conseiller la direction des ressources humaines dans ses missions d'intégration des personnels en situation de handicap, d'affectation, d'aménagement des postes de travail, de traitement du dispositif relatif aux postes adaptés, de reclassement, reconversion, mutation
- Intervenir sur l'environnement professionnel
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du document unique et à l'élaboration du programme annuel de prévention



- Participer aux CHSCT et transmettre à l'autorité administrative et aux membres du CHSCT le rapport d'activité de la médecine du travail
- Contribuer à la veille sanitaire et à l'éducation à la santé

Suivi médical individuel de l'état de santé des personnels

- Réaliser les visites médicales périodiques et, à la demande, des examens de dépistage, recommander ou prescrire des examens complémentaires
- Assurer la surveillance médicale particulière des agents en situation de risque en raison de leur état de santé ou de leur exposition à des risques professionnels ou de leur réintégration après congé longue maladie ou longue durée
- Donner un avis et rédiger un rapport le cas échéant dans le cadre des accidents de travail, des maladies professionnelles et de la médecine statutaire
- Contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles, au maintien de l'emploi
- Veiller au respect du secret médical et des règles de confidentialité au sein du pôle santé
- Encadrer l'infirmière du Collège de France

Compétences requises

Connaissances

- Des risques professionnels spécifiques au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et notamment la typologie des risques au travail (chimiques, biologiques, rayonnements ionisants, laser)
- De la réglementation en matière de droit du travail et d'hygiène et de sécurité
- L'organisation et le fonctionnement des EPSCP
- Des logiciels propres à la gestion des dossiers médicaux et de bureautique (tableur, traitement de textes, courriels)
- Anglais usuel et médical, niveau intermédiaire

Compétences

- Communication et pédagogie, respect des règles de neutralité et attitude bienveillante

Diplôme réglementaire exigé

- Niveau I : Bac + 8 Doctorat ou diplôme équivalent
- Profession réglementée :
En référence au décret du 7 août 2002 art 2 (JO du 11 août 2002) et au code du travail (Art R4623-2) : Diplôme d'Etat de docteur en médecine en possession de l'autorisation d'exercer et d'une des conditions suivantes :
 - Etre titulaire du certificat d'études spéciales médecine du travail
 - Etre titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail
 - Etre titulaire d'une capacité en médecine de santé au travail et de prévention des risques professionnels

Modalités de candidature

Le dossier de candidature, constitué des documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae précisant l'employeur et la situation statutaire

Doit être adressé dans un délai de 4 semaines suivant la publication à Monsieur l'Administrateur à l'adresse suivante : recrutements.prevention.drh@college-de-france.fr

Nos établissements s'engagent à soutenir et promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de ses communautés. Nous encourageons les candidatures issues de profils variés, que nous veillerons à sélectionner via un processus de recrutement ouvert et transparent.